



Confédération française  
de l'encadrement CGC

Section Altran

Prochaines élections CE et DP dans les établissements Altran TI en régions et Altran CIS

➔ **Rejoignez la CFE-CGC Section Altran !**  
et portez-vous candidats sur les listes électorales

Cher(els) collègues

Suite à une décision de la Direction Départementale du Travail, auront lieu très prochainement les élections du Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel dans les établissements Altran TI en régions. Puis dans la foulée de la fusion au sein du pôle CIS, des élections auront lieu aussi chez Altran CIS. La CFE-CGC propose à ceux d'entre vous qui le souhaitent de se porter candidats sur ses listes. Nous espérons que vous serez nombreux à nous rejoindre car dans le contexte incertain actuel, c'est votre avenir professionnel et celui d'Altran qui est en jeu !

Comment se porter candidat  
sur la liste CFE-CGC?

Pour proposer votre candidature en  
DP ou en CE (ou les deux), contactez :



**Williams OSTER**  
woster@club-internet.fr  
06 87 49 67 89  
Délégué Syndical Groupe

ou bien

**Patricia CHARLEC**  
patriciacharlec@gmail.com  
06 62 74 03 86  
DSG adj



Pourquoi être Représentant du Personnel et  
pourquoi se porter candidat sur la liste CFE-CGC ?

Au niveau national, le code du travail est sérieusement remis en cause. Le Groupe Altran quant à lui, traverse une période incertaine, rythmée par des réorganisations successives. Dans ce contexte, les syndicats sont plus que jamais indispensables. Notre organisation syndicale, est apolitique et areligieuse. Elle est déjà implantée au sein du Groupe et connaît parfaitement le contexte des SSII. Ceux qui nous rejoindront bénéficieront de notre expérience acquise sur le terrain et des moyens que seul peut offrir un syndicat : formations, protection juridique...

Le Comité d'Entreprise et les Délégués du Personnel

➔ **Le rôle du CE** est double : Il a en charge de proposer des activités à caractère social, mais aussi et surtout, il est consulté et est informé par la Direction sur les aspects économiques de la vie de l'entreprise (formation, bilan social, logement, égalité Homme-Femme, etc).

➔ **Le rôle du DP** est d'informer, écouter, conseiller ses collègues et défendre leurs droits. Les salariés s'adressent aux DP lorsqu'ils s'interrogent sur leur condition de travail, salaires, remboursements de frais, et s'ils se sentent victimes de souffrance morale, etc. Le DP est là aussi pour les assister lors de convocations ou d'entretiens préalables de licenciement.

Un statut de salarié protégé

Le Représentant du Personnel (DP et CE) acquiert le statut de salarié protégé pendant et après son mandat. De plus, il dispose pour assurer sa fonction de plusieurs heures de délégations par mois.